

SEANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2023

PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M POULET, Mme BUGADA, M LECOQ, Mme BRIOT GAIDOZ, MM PETIGNY, TAUBATY, Mmes BAILLY, LAMY, BOUDRY, M CHUARD, Mmes CHATEAU, PINGAT, MM MARTI, BRUNIAUX

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. CHAZERAND pouvoir à Mme BUGADA
Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY
M FANTOLI pouvoir à M CHUARD
Mme CALONNE pouvoir à Mme BRIOT GAIDOZ
M MOLIN pouvoir à M MARTI
Mme JACQUET pouvoir à M POULET
M MEYNIER pouvoir à Mme DEPIERRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M BRUNIAUX Philippe

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, Mme la Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 17 février 2023.

M MARTI indique que ses propos ont mal été retranscrit (page 2 : M. MARTI François s'interroge si l'urgence climatique est de limiter l'effet de serre.). M MARTI indique qu'il s'interrogeait sur la pertinence d'une chaufferie bois quand l'urgence climatique impose de réduire de façon importante l'émission des gaz à effet de serre.

M BRUNIAUX dit qu'il n'est pas sûr d'avoir voté contre les tarifs de l'agenda. Il s'interroge également sur le vote de Mme CALONNE qui est rapporté CONTRE également.

En ce qui le concerne, il s'est abstenu. Il ajoute ne pas remettre en cause le travail des techniciens mais regrette la parution tardive de l'agenda. Cet agenda est notamment pour les annonceurs un cadeau à leur clientèle et il paraît difficile d'offrir un agenda en février. Il souhaitait marquer par son abstention le manque de respect envers les annonceurs et en aucun cas remettre en cause le travail des agents ou même l'agenda lui-même, puisqu'il rappelle que c'est une de ses initiatives des mandats précédents.

Il n'y a pas d'autres observations sur le compte-rendu de la séance du 17 février 2023, il est approuvé à l'unanimité

Après la nomination d'un secrétaire de séance, on passe à l'ordre du jour :

- 1) Comptes administratifs et budgets primitifs,
- 2) Fiscalité directe locale 2023 – Vote des taux,
- 3) Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023,
- 4) Aménagement Place Delort : demande de subvention au titre des Centralités Rurales en Région,
- 5) Création des bassins d'infiltrations Quartier du Chardonnay : demande de subvention au titre du Fonds Vert,
- 6) Transfert des œuvres de l'Etat déposées dans les musées avant 1910,
- 7) Modifications tarifs des musées,
- 8) Tarifs salle des fêtes,
- 9) Tarifs assainissement,
- 10) Demandes de subventions DRAC,

- 11) Autorisation donnée à Mme la Maire: recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
- 12) Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- 13) Communications.

ORDRE DU JOUR

En avant-propos, Mme DEPIERRE indique que le budget qui va être présenté comprend la poursuite des projets validés dans l'ORT PVD. Les aménagements qui seront réalisés dans le cadre de ce budget sont des aménagements pensés selon les usages de demain et l'impact climatique.

Mme DEPIERRE dit que tous les élus aimeraient que les projets avancent et aboutissent plus vite mais le temps administratifs est long, elle remercie les services qui font leur maximum pour faire avancer et aboutir les projets.

Outre les projets municipaux de 2023, sont à noter : la caserne des pompiers, le rond-point sur la 83 (acquisition des terrains en cours de signature, le démarrage des travaux est annoncé pour fin 2023 / début 2024), l'étude de programmation de la cité des vins est en cours.

En avril, il sera proposé au conseil municipal le vote des stratégies de la 1^{ère} phase de l'étude de la reculée des planches.

Elle ajoute que le SIVOS a acté, avec les maires des communes, le lancement de la maîtrise d'œuvre pour estimer et affiner le projet de pôle scolaire dans le bâtiment Morel.

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETS PRIMITIFS

M POULLET présente les comptes administratifs qui retracent l'ensemble des recettes et dépenses effectivement réalisées sur l'année 2022.

En parallèle le comptable public a élaboré le compte de gestion qui concorde avec le compte administratif.

Il rappelle que le budget est composé du budget général et de budget annexes :

- o Le budget assainissement
- o Le budget bois
- o Le budget camping
- o Et le budget piscine qui sera présenté en avril.

Budget administratif de la ville :

En fonctionnement, est constaté un résultat excédentaire de 2 440 806 € pour un budget de dépenses de 3 559 648 €. Avec un excédent de fonctionnement reporté en 2022 de 1 616 454 €, les finances sont saines et les charges de fonctionnement n'ont pas explosées au regard des recettes perçues.

Comme précisé lors du débat d'orientation budgétaire, il est à noter cette année une augmentation des charges à caractère générale et des charges de personnels: c'est notamment dû à l'augmentation des matières et des fluides puis l'augmentation du coût d'indice des salaires. Cela va perdurer en 2023, ces charges liées aux géopolitiques ne pouvaient pas être anticipées.

Le choix a été fait de créer un service supplémentaire pour la jeunesse qui prend bien son envol et la majorité se dit ravie du résultat.

La répartition des dépenses de fonctionnement :

Les charges de personnels représentent 51% du budget, les charges à caractère général 27% et les charges de gestion courante 19%.

Pour les recettes de fonctionnement 48% viennent de la fiscalité locale et 18% de l'impôts. Les dotations et subventions de fonctionnement représentent 24%.

En ce qui concerne l'investissement :

A noter cette année un déficit d'investissement de 197 000€ (il était de 716 000€ l'année précédente) pour un total d'investissement d'un peu plus de 2,3 M€ de réalisé et 1,8M€ de reste à réaliser.

Ont été reçues un peu plus de 2M€ de subventions dont 690.280 € à recevoir.

Un emprunt de 1,6 M€ a été réalisé. C'est 524 884€ de remboursement d'emprunt pour 2022, ce qui reste un montant relativement stable et acceptable au regard de la marge brute.

Les appels de fonds prévus au budget 2022 concernant les études ORT et la caserne des pompiers n'ont pas été réalisés. Sont attendus les factures et le deuxième appel de fond du département qui se fera à priori quand la première pierre du rond-point sera posée.

Des achats de véhicules pour les services techniques restent à réaliser.

Des travaux sur l'Éthole, le parvis de l'église et l'espace Delort sont inscrits en reste à réalisés, ainsi que le parking de la maison de santé.

En parallèle, en recettes est attendu un reliquat de subvention de la région et du conseil départemental notamment sur les terrains sportifs, de la DETR à hauteur de 472 800€ et 29 500€ du FAFA (fond d'aide au foot amateur).

Il s'agira cette année d'affecter le résultat positif de fonctionnement de 2,4M€.

Il est proposé de le répartir ainsi :

- 1 311 685 € seront affectés en réserve sur les recettes d'investissement en 2023 : cela correspond au déficit d'investissement de 197 000€ et au solde de restes à réaliser de 1 114 662€.
- Puis reporter en fonctionnement 1 129 119€

Point sur les investissements réalisés :

Mme BUGADA indique qu'au stade municipal a été réalisé un terrain synthétique dernière génération, recyclable, économe en eau, sans remplissage, qui rend l'espace plus perméable qu'un terrain naturel. Une nouvelle génération de terrain synthétique.

Coût : 1 171 207,20 € HT dont 53 252 € pour les vestiaires et 33 284 € de Maitrise d'œuvre. 48,27% de subvention sur cet équipement.

Mme PINGAT demande si les subventions correspondent à ce qui avait été prévu dans le plan de financement.

Mme BUGADA indique que l'Agence Nationale du Sport avait été sollicité pour une subvention plus importante mais ses financements sont assez contraints. La FAFA a donné le maximum (30 000€), pour la Région et le Département, ce sont les enveloppes classiques d'aides.

Des fonds de concours ont été sollicités auprès de la CCAPS pour les 2 stades.

Mme DEPIERRE se dit contente des subventions obtenues, les élus attendent un minimum de 30% pour chaque projet.

M PETIGNY parle de l'aménagement du parking et du parvis de l'église. Les travaux ont été réceptionnés en décembre.

C'est un programme à 328.078€ HT dont 23.520 € de maitrise d'œuvre 30% de subvention pour ce projet par la DETR.

Les aménagements des espaces verts sont en cours. L'inauguration est prévue au printemps.

Pour la salle du tribunal, les travaux ont été réceptionnés en mars. L'ouverture de la salle est envisagée en mai après tous les contrôles de sécurité.

Ce programme s'est élevé à 255 461€. Les travaux ont consisté à changer les huisseries, refaire la scène, installer des volets spécifiquement isolants au niveau phonique. Au niveau aménagement, changement des systèmes d'éclairage et de sono ainsi que les sièges.

La ville a bénéficié de 51,35% de subventions sur ce projet.

Projets démarrés en 2022 qui se poursuivront en 2023 :

- Stade de l'Ethole : le montant du programme s'élève à 965 681 € dont 63 200€ de maîtrise d'œuvre. Les travaux consistent à la mise aux normes de l'équipement, la construction de vestiaires et tribunes. Ils ont débuté le 6 mars et devraient se terminer en fin d'année. Ont été obtenues des subventions de la région, du département et de l'état et est sollicité un fonds de concours à la CCAPS. Avec le fonds de concours, le taux de subvention serait de 62%.

Le dossier sera également redéposé en 2023 auprès de l'ANS.

- Aménagement de l'espace Delort (ancienne gendarmerie) : l'appel d'offre a été lancé. Les travaux commenceront en mai et devraient se terminer en novembre. Le parking restera opérationnel pour la période estivale. Ce programme de travaux s'élève à 458 964 € HT dont les travaux de démolition déjà réalisés pour 116 964€.

Ce projet pourrait être aidé à hauteur de 73% car a déjà été obtenue de la DETR sur ce projet. Le département a été sollicité à hauteur de 91 712€ et la région pour 150 000€ dans le cadre du contrat de ruralité.

M BRUNIAUX demande pourquoi ce projet a pris du retard, la roseraie PASTEUR devait être inaugurée le 27 décembre 2022.

M PETIGNY répond que cela est essentiellement dû à des retards de l'architecte.

Mmes BRIOT GAIDOZ et BUGADA souhaite faire un point sur le secteur jeunes avec la présentation d'un bilan des 6 mois d'activités et les prévisions pour 2023.

Elles rappellent que certaines activités nécessitent une inscription : c'est le cas des activités des vendredis soir, des stages et des séjours proposés lors des vacances, ainsi que les projets encadrés, par exemple sur certains mercredis (ex : formation « grimpe d'arbres »).

Ces activités répondent aux demandes et contraintes de Jeunesse et Sports :

- Nécessité d'un dossier d'inscription
- Obligation de respect de la réglementation Jeunesse et Sport : respect du taux d'encadrement (un adulte pour 12 jeunes), déclaration des accueils sur la téléprocédure administrative, déclaration en cas de sortie...).

Ces activités sont payantes.

- Pour les vendredis soir, le tarif est calculé selon le taux d'effort (nombre d'enfants à charge et revenu des parents) et nécessite l'avis d'imposition des familles.
- Pour d'autres types d'activités, le tarif est calculé selon deux modalités : soit c'est une activité jugée « de consommation » et le prix est défini au plus près du tarif initial (ex : laser game).

soit c'est une activité ou projet de plusieurs séances défendables sur le point pédagogique et c'est avec l'accord des élues que la Ville prend en charge 50% du tarif initial (sortie culturelle, activité d'éducation à l'environnement...).

- Pour les camps :

Recherche d'alignement avec les prix des autres Secteurs Jeunes du territoire (Poligny et Salins) pour favoriser les coopérations et harmoniser l'offre.

D'autres activités sont proposées dans le cadre du dispositif « Prestation Service Jeunes » (financement CAF) et répondent aux critères du cahier de charge national :

- Proposer des modalités de fonctionnement adapté (ouverture en soirée, le week-end, absence d'inscription, etc.);
- mettre en place des actions visant l'engagement et la participation des jeunes;
- mobiliser l'ensemble des ressources et dispositifs existant localement pour les jeunes;
- mettre en place des actions « hors les murs »: interventions chez des partenaires (établissements scolaires, ...), travail de rue et maraudes

Ces activités sont en accès dit "libre", et ne sont donc pas sur inscription, les jeunes pouvant venir de façon anonyme et gratuitement. Il s'agit des temps d'accueil des mercredis de midi à 18h30, des vendredis de 15h à 17h et des accueils libres lors des vacances.

Le but étant de répondre aux besoins des adolescents: avoir des espaces pour eux, adaptés à leurs rythmes de vies, leur permettant d'expérimenter leur savoir-faire...

Sur les 6 mois de fonctionnement, le Service Jeunesse a accueilli un total d'environ 1100 « participations » sur les temps des vendredis soir, des mercredis, des vendredis après-midi, des pauses méridiennes dans les deux collèges (Pasteur et Saint-Just) et des maraudages.

Des jeunes qui, pour nombre d'entre eux, viennent et reviennent plusieurs fois et ce sur différents créneaux.

Le secteur jeune cherche à proposer et mettre en œuvre un panel diversifié de familles d'activités :

- Activités artistiques et d'expression (Stage cinéma, Stage « conter, raconter des histoires », Fresque murale)
- Activités médiatiques et numériques (Stage cinéma (montage), Web radio jeunes)
- Activités physiques et sportives (Formation grimpe d'Arbres, Itinérance VTT)
- Jeux, grand jeux, concours, jeux coopératifs (Inter-secteur jeunes Jura Express)
- Activités de la vie quotidienne et accès à l'autonomie (Camp des vacances d'automne : repas, ménage, organisation..., sont faits par les jeunes)
- Activités d'éducation à l'environnement (Grimpe d'arbres (reconnaissance des arbres)
- Activités interculturelles (Soirée « Correspondants allemands » en partenariat avec le Comité de Jumelage, Animation FestiSol)
- Activités manuelles et techniques (Fabrication du Bonhomme de Carnaval en lien avec le Comité des Fêtes)

Pour conclure, le secteur jeunes fidélise son public en l'accompagnant dans une démarche : Faire pour / faire avec / laisser faire et amène la transformation de la logique de consommation à la logique de contribution. Ainsi, le Secteur Jeunes commence à s'inscrire pleinement dans le paysage arboisien en s'appuyant sur les valeurs de l'Education Populaire.

Mme PINGAT ajoute que cela ramène au début des années 70, aux débuts de la MJC.

COMPTE ADMINISTRATIF BOIS :

L'ensemble des dépenses de fonctionnement correspondent à 199 688€ dont 100 000€ ont été affectés au budget général. C'est la deuxième année où est prélevé ce montant pour alimenter le budget général. Cela est encore permis aujourd'hui au regard des recettes qui s'élèvent à un peu plus de 1 100 000 €.

Ont été vendus en 2022 pour 387 000€ de bois et le budget présentait un excédent de fonctionnement reporté de 730 900€.

Sur la section investissement, ont été dépensés en 2022 un peu plus de 27 000€ et il reste à réaliser 12 400€. Les recettes d'investissement s'élèvent à 247 000€. La section d'investissement présente un solde négatif de 2 316€.

La somme des résultats antérieurs et du résultat de 2022 représente un résultat global négatif de 14 716€

L'année 2022 sur ce budget se clôture avec un excédent de fonctionnement de 919 739€ et il sera proposé d'affecter en réserve 14 716 € et reporter à la section de fonctionnement 905 000€.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT :

L'ensemble des dépenses de fonctionnement représentent 340 555€. Elles sont composées principalement des amortissements et de la délégation à SUEZ puis les charges de suivi et d'études qui ont été réalisées en 2022.

C'est également 127 920€ prélevés pour alimenter le budget d'investissement et réaliser des travaux.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles se sont élevées à 372 222€ sans compter les excédents de fonctionnement antérieurs pour un montant de 132 272€.

Il sera proposé d'affecter le résultat de 163 939€ de la manière suivante : une affectation en réserve de 21 763 € et reporter en fonctionnement 142 176€

Pour la section investissement de ce budget :

Les principaux investissements qui ont été réalisés en 2022 se sont élevés à 326 579€.

Cela concerne principalement les travaux du quartier du chardonay.

Un emprunt de 250 000€ a été réalisé.

Ce budget doit s'équilibrer. Les excédents de fonctionnement capitalisés, la participation des usagers et l'emprunt permettent de financer les travaux.

L'annuité d'emprunt s'élève à 152 441€.

Le capital d'emprunt qui reste à rembourser au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 1 041 090€.

COMPTE ADMINISTRATIF CAMPING :

En fonctionnement cette année, il y a un solde d'exécution de 10 273€ dont 6 000€ de charges à caractère générale. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 70 459€ dont 32 804€ d'excédent antérieur. Les recettes de loyer s'élèvent à environ 4 700€ pour 2022.

Le résultat de l'exercice 2022 en fonctionnement est positif à 60 186€.

Il est proposé d'affecter en réserve 58 379€ et de reporter en fonctionnement 1 807€

Sur la section investissement : les travaux prévus lors du bail ont été réalisés. Il reste encore 29 300€ à réaliser (Intervention sur les sanitaires).

A été réalisé un emprunt de 50 000€ en 2022, qui représente une annuité de presque 3 500€ par an.

Le camping s'est bien développé ces deux dernières années. Il retrouve une bonne notoriété. Il est handicapé par la fermeture de la piscine, mais le bon choix a été fait en ce

qui concerne les gérants actuels. Leur chiffre d'affaires est correct et si on compare avec les chiffres donnés par l'ancienne délégataire, ils sont bien meilleurs.

Mme DEPIERRE quitte la salle et M POULET fait procéder au vote des comptes administratifs.

Ils sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme PINGAT et M BRUNIAUX)

Mme DEPIERRE revient.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme PINGAT et M BRUNIAUX), le conseil municipal approuve les comptes de gestion du trésorier.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme PINGAT et M BRUNIAUX), le conseil municipal approuve les affectations de résultat telles qu'elles ont été proposées.

BUDGET PRIMITIF 2023 Ville

M POULET indique qu'il est proposé un budget qui reprend les grandes orientations du débat d'orientation budgétaire.

Malgré l'inflation, il est encore possible de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est poursuivie au mieux.

La recherche de subventions pour accompagner les projets est permanente.

Le niveau d'épargne reste satisfaisant.

Il est proposé un budget qui reste ambitieux et maîtrisé avec un budget de fonctionnement de 5,6M€ et un budget d'investissement de 5,3M€.

Une augmentation des charges à caractère général et des autres dépenses de gestion courante due à l'inflation des coûts des fluides et de l'inflation en général et une maîtrise des charges de personnels.

En recette de fonctionnement une baisse mécanique de la dotation globale de fonctionnement de l'état due à la baisse de la population, qui devrait être en partie compensé par la dotation de solidarité rurale.

Il est proposé un virement de la section fonctionnement sur la section investissement d'un peu plus de 1,2M€.

Un emprunt de 670 000€ est prévu pour réaliser les projets et qui pourra être diminué en fonction des subventions d'investissement qui pourront être obtenues.

Un prélèvement plus important sur le budget bois de 300 000€.

Cette année est à noter un début du financement des coûts des travaux du rond-point et notamment une participation avec la communauté de communes à l'acquisition du foncier et la prime d'éviction négociée avec le propriétaire et l'exploitant des terrains.

Est confirmé cette année que le service jeunesse a toute sa place à Arbois et même au-delà. Il sera proposé que les communes dont les jeunes bénéficient de ce service puissent aussi s'impliquer et participer à son financement.

Les projets d'investissement :

L'aménagement d'un espace multisports de loisirs et de détente sur le site des anciens tennis avec la création d'un city stade, d'un anneau de pratique cycliste, d'une aire de fitness extérieur, d'un terrain de pétanque et la création d'un skate ou pump park.

Le budget prévisionnel de l'opération est de 400 000€

La première phase de travaux devrait démarrer avec la réalisation du city stade au cours du dernier trimestre.

Le projet a déjà été retenu par l'agence nationale du sport sur le dispositif 5 000 terrains de sport à hauteur de 108 000€.

Ce projet rentre dans les critères de la région concernant le contrat de ruralité et une enveloppe de 150 000 € de ce dispositif sera fléchée pour ce projet.
La 1^{ère} tranche est estimée pour fin 2023 et la seconde en 2024.

Aménagement d'une aire de jeux pour enfants dans le square Sarret de Grozon à proximité immédiate du centre-ville : c'est le travail du comité consultatif enfance et jeunesse qui propose la mise en place d'une petite zone de près de 100 m² en forme de butte et d'y intégrer différents éléments en bois pour glisser, grimper et se cacher.
Ce projet s'intègre sur ce lieu en prenant en compte les activités déjà existantes comme les concerts.
Le secteur jeune souhaite travailler avec les services pour embellir la cour du musée.

Sont également prévus des travaux de voirie sur la promenade des tiercelines : il s'agit de refaire la chaussée et d'en profiter pour mettre aux normes d'accessibilité les arrêts de bus qui sont pris en charge totalement par la région. C'est un budget prévu de 100 000€ pour la réfection de la voirie et 40 000€ pour les arrêts de bus.
Réalisation également de travaux sur les chemins en lien avec l'association foncière et sur la rue des nouvelles en lien avec la commune de Mesnay.
Au global c'est un budget de 285.000€ prévu pour ces travaux.
Est également proposé de réaliser les nécessaires travaux de réfection de la toiture du musée Sarret de Grozon pour un montant de 86 382 €. A été sollicitée une aide DETR sur ce projet et d'autres possibilités de subventions seront étudiées.
Il est aussi proposé de changer les huisseries du 13 grande rue. Le montant des travaux est évalué à 100 000€, ce qui permettra de réduire les coûts d'énergie sur ce bâtiment. Sont également recherchés des co-financements sur ce projet.

M LECOQ donne des informations sur l'étude de solidité du beffroi prévue au budget. Il indique que la DRAC exige une étude de la partie de la charpente qui soutient les cloches. Le ministère de la culture et la DRAC de plus exigent que l'architecte choisi soit agréé par eux. L'architecte qui travaille sur la maison Pasteur va faire un devis.
La DRAC et le ministère attendent les résultats de l'étude pour faire connaître le montant de leur soutien au projet.
Suite à la modification du projet (le comité scientifique souhaite une reconstruction à l'identique avec 12 cloches, en lien avec la découverte du clavier original), la fondation du patrimoine a été contactée, elle soutient le nouveau projet, les donateurs seront contactés.

M BRUNIAUX remercie M LECOQ de ses informations. Il avait le projet avec la restauration du carillon que l'école de musique intercommunale ouvre une classe de carillon mais avec un projet à 12 cloches, cela semble compromis.

BUDGET BOIS

Mme BOUDRY indique que l'estimation de recettes reste prudente compte tenu du cours des bois qui reste très improbable. Les recettes seront sûrement plus élevées que les estimations en raison des coupes sanitaires.
En investissement, sont prévus une piste forestière et des travaux sylvicoles à minima, peu de plantations en raison de l'incertitude liée à la météo.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Mme BOUDRY rappelle les 2 axes principaux du budget :

-les travaux réglementairement obligatoires afin d'amener le réseau d'assainissement au droit des parcelles. Des zones complètes restent à faire : rue St Martin, rue de la tour Gloriette.

-les travaux préconisés par le schéma directeur dont notamment le lotissement du vieux mont et route de bellefeuille et une étude sera réalisée sur la route du général Leclerc car des travaux d'eau potable vont y être réalisés par le syndicat des eaux.

Elle ajoute qu'une réunion très constructive a eu lieu avec les viticulteurs au sujet des conventionnements pour leurs rejets à la station d'épuration. Les bassins de rétention qui ont été construits n'étaient pas fonctionnels et ils seront tous contrôlés par SUEZ afin qu'ils fassent bien leur travail de lissage des apports à la station au moment des vendanges afin que la charge polluante en entrée de station ne soit pas dépassée.

Mme DEPIERRE remercie les vignerons pour leur engagement sur le sujet.

BUDGET CAMPING

M POULET indique qu'il n'y a pas de grande opération prévue au camping à part le reste à réaliser.

BUDGET PISCINE

Le budget de la piscine sera présenté au conseil municipal d'avril.

Les retours de l'expert de l'assurance sont rassurants. Une réunion du groupe de travail associant les commissions finances et travaux est programmée le 17 avril 2023 à 18h.

M BRUNIAUX demande pourquoi il faut attendre le retour de l'assurance pour commencer les travaux alors que pour les stades, les travaux ont démarré avant même que toutes les subventions soient connues.

M PETIGNY répond que les dernières expertises ont eu lieu en fin d'année et qu'il était impossible de toucher aux bassins avant.

Mme DEPIERRE ajoute que le projet sera différent selon le montant d'indemnisation à recevoir.

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions: M MARTI pour M MOLIN, Mme PINGAT et M BRUNIAUX), le conseil municipal approuve les budgets primitifs 2023 tels que présentés. M MARTI s'est abstenu pour M Molin seulement mais pas pour lui-même, s'exprimant pour M Molin qui n'a pas pu participer aux travaux du budget en commission pour des raisons personnelles, il souhaite donc s'abstenir.

2 – FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023 – VOTE DES TAUX

Il revient au Conseil Municipal de voter, chaque année, le taux des taxes directes locales. Le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires doit être désormais voté annuellement.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir au niveau 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal maintient pour 2023 les taux d'imposition directe communale :

Taxes	Taux 2022	Taux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	48,33 %	48,33 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,63 %	31,63 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres	12,46 %	12,46 %

3 – TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2023

Il est nécessaire de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pour l'année 2023, les bases prévisionnelles d'imposition sont évaluées à 4 288 120€ et le produit attendu est de 254 782€. Une baisse du taux est proposée pour 2023. A l'unanimité, le conseil municipal fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023 à 5,9415781% (pour mémoire, il était de 6.425979% en 2022).

4 – AMENAGEMENT PLACE DELORT : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CENTRALITES RURALES EN REGION

Dans le cadre du dispositif « Centralités Rurales en Région », il est proposé de solliciter une subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté pour le projet d'aménagement paysager et la création de 10 places de stationnement sur l'emprise de l'ancienne gendarmerie, Avenue Delort.

Budget prévisionnel de l'opération (y compris démolition de l'ancienne gendarmerie) :

DEPENSES

- Maitrise d'œuvre :	39 000,00 € HT
- Levé topographique	2 600,00 € HT
- Démolition de l'ancienne gendarmerie	116 964,82 € HT
<i>Désamiantage :</i>	<i>39 823,42 € HT</i>
<i>Déconstruction :</i>	<i>73 489,96 € HT</i>
<i>Déconsignation ENEDIS</i>	<i>3 651,44 € HT</i>
- Aménagement de la Place (estimations) :	300 000,00 € HT

Total HT :	458 564,82 €
TVA :	91 712,96 €
TOTAL TTC :	550 277,78 €

Plan de financement prévisionnel

- DETR :	94 751,10 €
- Conseil Départemental/DST	91 712,96 €
- Région Bourgogne Franche-Comté	150 000,00 €
- Ville d'Arbois HT	122 100,76 €
Total HT :	458 564,82 €
TVA :	91 712,96 €
TOTAL TTC :	550 277,78 €

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme PINGAT et M BRUNIAUX), le conseil municipal approuve et sollicite une subvention de la Région à hauteur de 150 000 €.

Mme Pingat indique qu'elle est en désaccord pour des raisons personnelles avec le projet de l'aménagement de Delort.

M BRUNIAUX souhaite apporter une précision sur ses votes et son abstention. Il ne s'agit pas d'un vote contre les budgets, il s'agit d'indiquer qu'il n'est pas d'accord avec les investissements réalisés ou prévus. Le parking Delort en est un exemple, il ne s'agit pas d'un désaccord personnel, c'est également celui des habitants. Pour le carillon, il a appris beaucoup d'informations ce soir. Il n'a jamais été invité aux groupes de travail ou commissions alors qu'il lui avait été dit qu'il serait associé.

Il s'est également abstenu sur les comptes administratifs car les choses lui paraissent aléatoires et toutes les subventions n'ont pas été notifiées.

Mme DEPIERRE répond que le compte administratif retrace les dépenses et recettes effectivement réalisées et que certaines subventions notifiées sont reportées en reste à réaliser, car la réception des travaux pour certains n'était pas réalisée fin 2022.

En ce qui concerne les orientations budgétaires, la page de plan pluriannuel ne comportait que des idées sans aucun chiffrage ou point financier.

M BRUNIAUX ajoute que le budget bois devient la principale réserve du budget. 905 000€ de réserve de bois et il n'en restera plus que 300 000€.

Il dit avoir besoin d'informations plus précises sur le désendettement de la commune. Selon ses calculs, la capacité de désendettement de la commune passera si le budget est réalisé tel qu'il est présenté de 4.5 années à 9.8. Sans l'apport du budget bois, le nombre d'années passerait à 27.

Il aimerait avoir des chiffres précis sur ce point.

M Marti précise que les informations sur l'état de la dette ont bien été transmises en commission des finances.

Mme DEPIERRE dit qu'un plan pluriannuel d'investissement avait été réalisé en début de mandat mais aujourd'hui, il est difficile de faire des projections financières précises au vu des circonstances et du contexte de crise. Le plan pluriannuel de début de mandat est suivi et il est aménagé au regard du contexte financier.

Le budget bois a toujours été une variable d'ajustement à la commune. En 2019, il était prévu un apport de 400 000€ pour le rond-point. Le budget bois ne sera pas en péril fin 2023 au vu de ses réserves.

En ce qui concerne la capacité de désendettement, elle ne pourra être calculée que lorsque les emprunts auront été réalisés. Pour chaque budget, des emprunts sont inscrits en attente de connaître les subventions réelles sur chaque projet et l'emprunt réalisé prendra en compte ces subventions et sera minoré d'autant. Le choix a été fait d'un remboursement maximum de capital des emprunts à hauteur de 500 000€ par an et un objectif de désendettement de la commune à la fin du mandat autour de 6 à 7 ans.

Mme DEPIERRE ajoute qu'une collectivité qui n'investit pas est une collectivité qui n'a pas de projets et une collectivité qui n'investit qu'avec ses réserves et ses marges est une collectivité qui ne fait rien.

Les élus actuels ont fait le choix d'être ambitieux et d'investir mais ils restent prudents.

5 - CREATION DE BASSINS D'INFILTRATIONS QUARTIER DU CHARDONNAY : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Dans le cadre du dispositif « Fonds vert/Renaturation des villes et villages » il est proposé de solliciter une subvention de l'Etat pour le projet de création de bassins d'infiltrations et d'espace de fraîcheur dans le quartier du Chardonnay.

Budget prévisionnel de l'opération :

DEPENSES

- Travaux d'aménagement 50 021,00 €

Total HT : 50 021,00 €

TVA : 10 004,20 €

TOTAL TTC : 60 025,20 €

RECETTES

- Fonds Vert 40 016,80 €

- Ville d'Arbois HT	10 004,20 €
Total HT :	50 021,00 €
TVA :	10 004,20 €
TOTAL TTC :	60 025,20 €

Mme BOUDRY ajoute que la question de la gestion des eaux de plie se pose, il faut les traiter au près du lieu où elles tombent et les ralentir afin de ne pas tout envoyer à la rivière en même temps d'où la création de ces bassins de retenue.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces travaux et sollicite une subvention au titre du Fonds Vert à hauteur de 40 016,80 €.

6 - TRANSFERT DES ŒUVRES DE L'ÉTAT DÉPOSÉES DANS LES MUSEES AVANT 1910

Par courrier du 21 février 2023, le ministère de la Culture invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'accord, total ou partiel, ou sur le refus du transfert de propriété des œuvres de l'État déposées à Arbois avant 1910, pour affectation au musée d'Art – Hôtel Sarret de Grozon

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le transfert de 5 œuvres de l'Etat.

7 - MODIFICATIONS TARIFS DES MUSEES

Lors du dernier Conseil Municipal, une erreur dans les tarifs proposés a été relevée concernant le tarif groupe :

MUSEES	
Plein tarif	4,00 €
Tarif réduit (pass Juramusée, pass musées Arbois)	3,00 €
Tarif scolaire	1,50 €
Tarif visite guidée groupe, par personne	5,00 €

Le tarif visite groupe sur réservation proposé devait être de 3,00 € par personne avec 1,00 € supplémentaire par personne pour une visite guidée.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification du tarif groupe.

8 - TARIFS SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal est invité à approuver les nouveaux tarifs de la salle des fêtes.

Mme DEPIERRE indique qu'il s'agit de prendre en compte les coûts de l'énergie dans les tarifs (chauffage en hiver et climatisation en été) et de suivre l'inflation.

Le prêt gratuit de la salle du bas pour les obsèques est conservé et un tarif réduit pour les associations également.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs proposés :

TARIFS PRIVÉS ET ASSOCIATIONS EXTERIEURS		Salles concernées	TARIFS 2023
WEEK-END	Avec Cuisine	HAUT & BAS	1 200,00
Du vendredi 14 h au Lundi 9 h			120,00

		VAISSELLE	
JOUR	Avec Cuisine	HAUT & BAS	940,00
		VAISSELLE	120,00
JOUR	Avec Cuisine	BAS	560,00
Haut non utilisable		VAISSELLE	120,00
JOUR	Sans Cuisine	HAUT seul	350,00
JOUR	Sans Cuisine	BAS seul	280,00
		VERRERIE	50,00

JOUR	OBSEQUES	BAS seul Verrerie comprise	138,00
-------------	-----------------	---	---------------

TARIFS PRIVES ARBOIS		Salles concernées	TARIFS 2023
WEEK-END	Avec Cuisine	HAUT & BAS	770,00
Du vendredi 14 h au Lundi 9 h		VAISSELLE	120,00
JOUR	Avec Cuisine	HAUT & BAS	605,00
Les deux salles		VAISSELLE	120,00
JOUR	Avec Cuisine	BAS	360,00
Haut non utilisable		VAISSELLE	120,00
JOUR	Sans Cuisine	HAUT seul	230,00
JOUR	Sans Cuisine	BAS seul	185,00

		VERRERIE	50,00
Salle BAS	OBSEQUES	BAS seul Verrerie comprise	Gratuit

TARIFS ASSOCIATIONS ARBOISIENNES		Salles concernées	TARIFS 2023
L'utilisation gratuite des Salles de la Mairie est obligatoire en dessous de 50 participants			
JOUR	Avec Cuisine	HAUT & BAS	365,00
	Si Evenement Payant	VAISSELLE	60,00
JOUR	Avec Cuisine	BAS	165,00
Haut non utilisable	Si Evenement Payant	VAISSELLE	60,00

JOUR	Sans Cuisine	HAUT seul	102,00
JOUR	Sans Cuisine	BAS seul	80,00
		VERRERIE	50,00
Les évènements à caractère caritatifs pourront bénéficier de la gratuité après avis des élus			

NON RETOUR DE CLEFS DANS LES DELAIS **100,00**

Si les clefs fournies pour la location ne sont pas rendues dans les délais suivants

:

jour d'utilisation + 3

La facture sera majorée du montant forfaitaire ci-dessus

Lors de la réservation des ahrrs correspondant au tiers du montant de la reservation seront à verser

9 – TARIFS ASSAINISSEMENT

Mme BOUDRY rappelle que le principe d'une augmentation annuelle régulière des tarifs de l'assainissement avait été validé au conseil municipal de décembre 2021.

Les besoins d'investissement n'ont pas changé par rapport à l'an dernier : le plan pluriannuel d'investissement tel que préparé par Artelia dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement

(SDA) insiste sur le fait que le réseau a besoin d'investissements pour être maintenu en bon état de fonctionnement.

Pour rappel, le montant des investissements prévus par le SDA est de :

- de 2021 à 2031 : 2 739 000 € (déduction faite des éventuelles subventions de l'agence de l'eau à hauteur de 30%).
- de 2022 à 2026 inclus : 1 500 000€

Point sur les travaux en cours et à venir :

- La deuxième tranche du quartier du Chardonnay est en cours de réalisation.
- La création de deux réseaux permettant le raccordement des maisons de la rue Saint Martin et de la rue de la tour gloriette est prévue pour fin 2023 (actuellement, tout va à la rivière)
- Les études sur le lotissement du Vieux Mont et la rue de Bellefeuille démarreront également en 2023, pour lancement des travaux l'année suivante.

Etat des lieux des tarifs :

En décembre 2021, le conseil municipal a voté une augmentation des tarifs de l'assainissement : + 3€ HT pour la part fixe, et + 0,35 €/m³ HT pour la part variable. Ces nouveaux tarifs ont été mis en place au 1er mai 2022, c'est-à-dire qu'ils ont été appliqués (et constatés par l'utilisateur) pour la facturation de novembre 2022.

La part fixe et la part variables de Suez sont calculées par indexation tous les ans, avec mise en application au 1er janvier de chaque année.

Entre 2022 et 2023, la part délégataire a augmenté de 11,5% (rappel : inflation 2022 égale à 5,7%).

Cette augmentation est calculée comme prévu au contrat. La flambée des coûts de l'énergie est directement répercutée sur la facture de l'utilisateur par ce biais.

La commune, elle, est concernée par l'indice TP10a, qui impacte sa capacité à renouveler le réseau (prend en compte l'augmentation des salaires, des matériels et des matériaux).

Entre novembre 2021 et novembre 2022, le TP10a a augmenté de 7%. Le même indice sur une période plus longue (depuis 2014) montre une très forte augmentation sur les deux dernières années.

Il est proposé au conseil municipal de répercuter une hausse décorrélée des indices et de l'inflation de + 3%

Cela permet d'amortir la baisse de capacité à investir du service assainissement, sans alourdir outre mesure le budget des usagers.

Cela correspond à + 1,59€ sur la part fixe, et + 3.42€ sur la part variable, soit une augmentation totale de la part collectivité de 5,01€ par usager raccordé et par an, sur la base d'une facture standard de 120m³. Sur Arbois, les factures moyennes sont d'environ de 80 m³

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces augmentations.

10 – DEMANDES DE SUBVENTIONS DRAC

Le Conseil Municipal est invité à délibéré afin de solliciter deux subventions de la DRAC et à approuver les plans de financement.

- **Exposition *Gérald Mainier (1978-2019). Le paysage retrouvé* (Musée d'art, hôtel Sarret de Grozon du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 2023.)**

Budget prévisionnel :

Dépenses

Assurance : 416 € HT soit 500 € TTC

Transport : 1 000 € HT soit 1 200 € TTC

Gardiennage et visites guidées (contractuels) : 10 000 €

Restaurations œuvres : 1821 € HT soit 2185,20 € TTC

Muséographie : 2 000 € HT soit 2 400 € TTC

Catalogue : 5650 € HT soit 6780 € TTC

Communication : 2000 € HT soit 2 400 € TTC

Animations/Médiations : 2 000 € HT soit 2 400 € TTC

TOTAL = 24 887 € HT soit 27 865.20 € TTC (dont salaires)

Recettes

DRAC : 7 500 € soit 30% du montant HT

Billetterie : 3 000 € soit 12 % du montant HT

Vente catalogue : 1 000 € soit 4% du montant HT

Ville d'Arbois : 16 365.20 € (= 65 % du montant HT + TVA, dont salaires)

TOTAL : 27 865.20 €

M LECOQ indique que le bilan des musées sera envoyé par mail aux conseillers municipaux.

M BRUNIAUX dit qu'il allait justement poser à nouveau la question, puisque cela a déjà été promis mais non envoyé.

Il dit qu'il s'abstiendra sur le vote, non pas qu'il n'apprécie pas la programmation d'une exposition sur Gérald MAINIER mais en raison de la manière de faire. Il a eu connaissance de ce projet grâce à un reportage de France 3. Il pense que cela aurait pu être discuté en comité consultatif. Il ajoute qu'il n'a par ailleurs pas été destinataire des 2 derniers compte-rendu du comité.

Il ajoute ne pas remettre en cause le travail des techniciens, ses interventions font parties du débat et jeu politique. Ces remarques sont des constats vis-à-vis des élus qui doivent des comptes et qui doivent communiquer.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M BRUNIAUX), le conseil municipal approuve l'exposition et sollicite une subvention de la DRAC

- **Suite et fin de la campagne de reconditionnement et inventaire documentaire de la collection de fossiles et roches donnée par Auguste Napoléon Parandier en 1890 (1^{ère} campagne à l'été 2021 – 2 mois- et 2^e campagne à l'été et à l'automne 2022 – 4 mois)**

-

Budget prévisionnel

Dépenses HT		Recettes		
	€		€	%
Vacations	5 500	Etat/Drac	4 500	79
Achat fournitures	170	Région		
Logiciel/Maintenance		Département		

Site internet		Structure intercommunale		
		Commune		
		Part du bénéficiaire	1 170	21
Total dépenses HT	5 670	Total recettes	5 670	

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la poursuite du récolement et sollicite une subvention de la DRAC.

11 - AUTORISATION DONNEE A Mme LA MAIRE: RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Mme DEPIERRE indique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service serre-espaces verts pour effectuer les tâches suivantes : préparation, plantation, arrosage et entretien des massifs floraux et des jardinières ainsi que des travaux de tonte.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique (catégorie C) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} avril 2023.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 385, indice majoré 353 du grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

12 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

Mme DEPIERRE indique qu'en raison du départ en retraite d'un agent au service administratif (passeports et cartes d'identité), il s'avère nécessaire de créer un emploi permanent pour assurer la continuité du service.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de la création, à compter du 1^{er} avril 2023, d'un poste d'adjoint administratif (Cat C) à temps complet.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau des effectifs de la Collectivité qui s'établira comme suit à compter du 1^{er} avril 2023 :

VILLE D'ARBOIS -TABLEAU DES EFFECTIFS			
EMPLOIS PERMANENTS AU 1er avril 2023			
GRADES	CATEGORIE	POSTE EXISTANT	TEMPS DE TRAVAIL
FILIERE ADMINISTRATIVE		10	
Attaché Principal	A	2	TC
Attaché	A	1	TC
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	TC
Rédacteur	B	1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	TC
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	TC
Adjoint administratif	C	2	TC
FILIERE TECHNIQUE		20	

Technicien principal 1ère classe	B	1	TC
Technicien	B	2	TC
Adjoint technique	C	5	TC
Adjoint technique	C	1	10 h
Adjoint technique principal 1ère classe	C	6	TC
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	TC
Agent de maîtrise	C	3	TC
Agent de maîtrise principal	C	1	TC
FILIERE CULTURELLE		3	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	TC
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	19.5 h
Adjoint du patrimoine	C	1	17.5 h
FILIERE ANIMATION		1	
Adjoint d'animation	C	1	TC
FILIERE POLICE		2	
Chef de service de Police Municipale	B	1	TC
Gardien Brigadier	C	1	TC
TOTAL		36	

Mme PINGAT demande si cette personne qui travaille au bureau de police sera assermentée comme l'était la précédente.

Mme DEPIERRE répond que cela n'est plus nécessaire et qu'elle aura plus de missions de police municipale.

13 COMMUNICATIONS

- **COMPTE-RENDU DE SDECISIONS PRISES PAR Mme LA MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

- **Eclairage public divers 2023** - Approbation du programme d'éclairage public du SIDEC pour un montant estimatif de 23 134.70 € TTC avec sollicitation d'une participation du SIDEC de 20.00 % du montant aidé de l'opération (Plafonné à 21 274.00 €), soit 4 254.80 €

- **Programme ELUM 2023** – Approbation du programme d'éclairage public du SIDEC pour un montant estimatif de 30 133.34 € TTC avec sollicitation d'une participation au SIDEC de 20.00 % du montant aidé de l'opération (Plafonné à 30 000.00 €), soit 6 000.00 €

- **Etude de faisabilité technico-économique d'une chaufferie automatique au bois avec réseau de chaleur** – Mission confiée à la société éepos, 36 route de Vallorais Lorioz, 70 000 VELLEFAUX retenue pour un montant de 8 360 € HT

- **Assistance conseil pour le suivi de la délégation du service public de l'assainissement** – mission confiée à la SAS Ingénierie CK – Canalization Knowhow - 847 Rue du 19 Mars 1962 - 71 160 La Motte-Saint-Jean pour un montant de 15 900€ HT

- **Désignation d'un maître d'œuvre pour l'opération : Assainissement Eaux Usées Rue Saint-Martin** - Mission de maîtrise d'œuvre confiée au SIDEC pour un montant forfaitaire de 6 386.30 € HT

Mme DEPIERRE Donne quelques informations sur les évènements à venir :

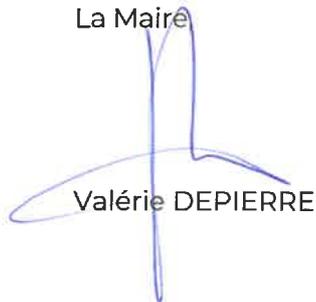
Le challenge des sapeurs pompiers le 8 avril, le tour du Jura le 15 avril, le tour de France le 21 juillet.

Elle indique qu'elle a rencontré le président de la percée 2024 pour parler de l'organisation de l'évènement. Ce sont les ambassadeurs qui organisent, la commune apporte son soutien technique et de sécurité.

Une réunion publique sur la stratégie du stationnement aura lieu le 15 mai.

La séance est levée à 22h30

La Maire



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,



Philippe BRUNIAUX